

La mobilité étudiante en Master 2

CALENDRIER UT1 AVANT LE DÉPART :

- **Affectation définitive** dans une université partenaire – selon les modalités de sélection propres à chaque Master 2 – juin-septembre
- **Nominations** : quand votre sélection nous est confirmée par la scolarité ou par la direction de votre Master 2, puis **nous vous annonçons à votre université d'accueil**. Celle-ci vous contactera à la suite pour vous indiquer la marche à suivre – en termes d'inscription, de logement, de couverture sociale, de visas le cas échéant...
- **TRES IMPORTANT : le contrat d'études / learning agreement** : il s'agit du contrat pédagogique reprenant l'ensemble des enseignements que vous suivrez dans votre université d'accueil. Nous vous fournissons le document vierge.

Vous devrez y indiquer toutes les matières que vous allez suivre et qui seront sanctionnées par un examen, pour un total de 30 ECTS au minimum pour un semestre. Attention : pour les doubles diplômes, la plupart du temps, vous n'avez pas de choix de cours, vous devez indiquer ceux du diplôme visé. Pour les mobilités simples, au sein ou non d'un réseau, vous avez davantage de flexibilité, mais les cours doivent être en accord avec votre programme à UT1 pour pouvoir être pris en compte par équivalence pour votre Master 2.

De ce fait vous devrez, après avoir rempli et signé le document, le faire valider **par votre responsable pédagogique à UT1** et par votre université d'accueil.

Le document complet et signé par les trois parties devra impérativement être remis au gestionnaire de mobilité (Arnaud Chan à l'ESL Toulouse) **avant le départ !!!** Vous en garderez également une copie.

- **Aides à la mobilité** : consultez, imprimez et envoyez tous les documents demandés avant votre départ en mobilité. Les informations et les documents sont disponibles sur l'intranet, rubrique *Déroulement des études/étudier à l'étranger*. Vous pouvez également consulter sur internet la page décrivant les [aides](#) auxquelles vous pouvez prétendre.
- dans le cadre du programme Erasmus+ (départ en Europe), un test de langue obligatoire sera à effectuer en ligne avant le départ en mobilité.

VOS INTERLOCUTEURS

Gestionnaire de mobilité (Arnaud Chan : arnaud.chan@ut-capitole.fr) : il est votre contact à UT1 Capitole durant votre séjour à l'étranger hormis pour les sujets mentionnés ci-dessous.

Directeurs du Master 2 : à contacter pour toute question d'ordre pédagogique (choix des cours, orientation etc.).

Gestionnaire des bourses de mobilité (bourses.international@ut-capitole.fr) : à contacter pour toute question relative aux bourses de mobilité

QUAND CELA NE CONCERNE PAS LA MOBILITE EN TANT QUE TELLE

Vous demeurez étudiant d'UT1, il convient donc de s'adresser aux services dédiés lorsque vos questions/demandes ne concernent pas directement la mobilité étudiante, par exemple :

- convention de stage : via l'ENT pour la convention de stage. La procédure est détaillée sur l'intranet.
- retrait des attestations de réussite, des relevés de notes, du diplôme : voir le site internet, rubrique *formations/gérer sa scolarité*).

Pensez à utiliser le site internet et l'annuaire en ligne pour trouver les bons interlocuteurs. **La plupart des démarches peuvent être accomplies à distance.**

LES DEMARCHES AUPRES DE L'UNIVERSITE D'ACCUEIL :

Après l'annonce par UT1, l'université d'accueil vous contactera pour vous informer des démarches à effectuer auprès d'elle et vous donner toutes les informations pratiques nécessaires à votre installation. Soyez réactifs et **respectez les procédures administratives de l'université d'accueil** (inscription en ligne, dossier de candidature, demande de logement le cas échéant, etc.). Anticipez et consultez les pages dédiées aux étudiants internationaux du site internet de votre future université, vous y trouverez beaucoup d'informations pratiques sur le budget à prévoir, la recherche de logement, les transports...

Logement en résidence universitaire : l'accès à ce type de logement n'est pas garanti, chaque université a ses propres critères d'attribution (certaines universités privilégient les premières demandes, soyez vigilants). Par ailleurs, dans certaines villes, le logement en résidence universitaire n'est pas forcément le plus avantageux du point de vue financier.

SANTÉ

Pensez à demander la carte européenne d'assurance maladie au moins 2 semaines avant votre départ.

ASSURANCE

Certaines universités étrangères demandent une attestation de responsabilité civile en anglais. Prenez les devants en la demandant avant votre départ auprès de votre assureur.

AU QUOTIDIEN

Ne soyez pas surpris, renseignez-vous dès aujourd'hui sur le coût de la vie de votre pays d'accueil (logement, transport, vie courante...).

INSCRIPTION CONSULAIRE

Lors de votre séjour à l'étranger, il vous est vivement recommandé de vous inscrire au registre des Français établis hors de France et de solliciter une carte consulaire. Cette démarche est gratuite et volontaire et peut s'avérer très utile par exemple pour obtenir un renouvellement de passeport ou organiser votre participation à des élections françaises à distance.

À VOTRE ARRIVÉE

Dans l'université d'accueil :

Faites signer votre attestation de début d'études par le service des relations internationales de votre université d'accueil.

Entrez en contact avec votre **coordinateur sur place**.

À UT1 :

Renvoyez l'attestation de début d'études visée par l'université d'accueil au gestionnaire des aides à la mobilité (bourses.international@ut-capitole.fr).

Veillez à ce que les dates, le tampon de l'université d'accueil et la signature y figurent. Conservez l'original et envoyez une copie (par email).

Si des modifications doivent être apportées à votre learning agreement/contrat d'études, veillez à en **informer le responsable administratif ainsi que votre responsable pédagogique** dans les meilleurs délais.

À LA FIN DE VOTRE SÉJOUR

À UT1 :

Envoyez l'attestation de fin de séjour. Veillez à ce que les dates, le tampon de l'université d'accueil et la signature y figurent. Conservez l'original.

Vos résultats sont communiqués à UT1 par l'université partenaire.

LA PROCÉDURE DE VALIDATION DE VOTRE ANNÉE

Les notes obtenues dans l'université d'accueil sont envoyées à UT1 Capitole.

- Une commission de validation est organisée généralement fin août - début septembre. Des grilles d'équivalences spécifiques à chaque partenaire sont mises à disposition de la commission, à titre indicatif, pour effectuer la conversion des notes.
- Attention : les universités ont des calendriers différents, ce qui signifie que vos examens peuvent avoir lieu plus tard et vos notes peuvent être reçues tardivement par rapport aux examens d'UT1.

Dès vos résultats validés, vous pourrez retirer une attestation de réussite et un relevé de notes.

Règles importantes pour la conversion des notes

- Vous passez les examens (et rattrapages, le cas échéant) dans l'université d'accueil selon le règlement et le système de notation en vigueur
- Suite à la conversion des notes sur 20, elles sont validées par le jury et transmises par l'ESL à la scolarité du Master 2.